



Fédération  
québécoise des  
organismes  
communautaires  
Famille

**Mémoire présenté par  
la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille  
(FQOCF)**

dans le cadre des consultations prébudgétaires  
de la ministre des Finances du Québec  
Madame Monique Jérôme-Forget

Février 2008

## **La Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF)**

La Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) regroupe plus de 200 organismes communautaires Famille (OCF) présents dans toutes les régions du Québec et qui rejoignent annuellement 90 000 familles.

Le réseau des organismes communautaires Famille existe depuis plus de 40 ans. Les OCF regroupent différents types d'organismes, notamment les maisons de la famille.

Ils représentent des milieux de vie, d'entraide, de soutien, de valorisation, d'implication et de développement pour l'ensemble des membres de la famille. La reconnaissance du rôle des parents est au cœur de leurs préoccupations et c'est leur autonomie qui leur permet d'ajuster leurs interventions aux besoins des familles en tenant compte des enjeux sociaux et politiques auxquels elles sont confrontées. De même, afin d'améliorer la qualité de vie des familles et le mieux-être des membres qui la composent, les OCF favorisent des interventions préventives et proactives. Ils s'adressent également à l'ensemble des familles par le biais d'activités de formation et d'éducation populaire.

Les OCF offrent une multitude d'activités et de services pour répondre aux besoins des divers types de familles. À titre d'exemples, pensons à des cuisines collectives, des cafés-rencontres, de multiples ateliers de soutien au rôle parental touchant les différentes étapes de la vie de famille, du répit parental, des activités thématiques, des ateliers de stimulation précoce, de l'aide aux devoirs, du soutien individuel notamment, lors d'une rupture ou d'une recomposition familiale, des conférences, des sorties familiales, etc. Par la mobilisation de leurs membres, par leur travail de pression politique, par leurs pratiques novatrices, les OCF contribuent à l'élaboration d'orientations et de politiques reliées à la famille, en mettant de l'avant leur expertise spécifique et leur enracinement dans leur communauté.

## **Une politique familiale globale**

Tel que le note le document de consultations prébudgétaires *Pour un nouvel espace de prospérité* de la ministre des Finances, dans le contexte actuel de réduction de la croissance de la population, les mesures soutenant spécifiquement les familles doivent demeurer une priorité.

Pour la FQOCF, afin de répondre aux besoins de l'ensemble des familles et d'assurer les conditions nécessaires au bien-être de celles-ci, ***le Québec devrait se doter d'une politique familiale globale.***

Celle-ci devrait comprendre un ensemble de mesures cohérentes qui favorisent l'amélioration des conditions de vie des familles dans une perspective d'épanouissement et de bien-être. Ce soutien doit être financier, politique, social et être disponible à toutes les étapes de la vie des familles.

Une véritable politique familiale globale tiendrait compte des diverses réalités personnelles, familiales, professionnelles et sociales des parents. Elle se devrait d'intégrer de manière cohérente toutes les facettes susceptibles d'influencer le mieux-être des familles (la santé, l'éducation, le travail, les loisirs, l'économie et les milieux de vie).

En ce sens, la **FQOCF demande notamment la mise en place d'une « clause famille »**, pour que chacune des mesures prises par le gouvernement qui touche les familles contribue de façon cohérente à leur mieux-être. Celle-ci obligerait chaque ministère à s'assurer que les mesures envisagées aient un impact nul ou positif sur les conditions de vie des familles.

Finalement, une politique familiale globale juste, efficace et généreuse devrait offrir de véritables choix aux familles, toucher tous ses membres et être soutenue par l'ensemble de la société. En effet, la Fédération soutient que la reconnaissance de l'engagement familial par l'ensemble de la société doit continuer de se manifester dans des programmes universels et par le biais de la fiscalité. **Il est essentiel que soit reconnue la responsabilité collective à l'égard des enfants**, particulièrement dans le contexte démographique actuel. Les enfants représentent un capital humain et social pour l'avenir et l'État se doit de reconnaître la contribution des parents au développement de la société.

## **Des mesures à maintenir et à bonifier**

---

Au fil des ans, les OCF ont suivi de près l'évolution des situations vécues par l'ensemble des familles. Ils n'ont pu que constater qu'elles doivent souvent faire face, d'une part, à des conditions économiques plus précaires et à une augmentation des exigences du marché du travail et, d'autre part, à des bouleversements sociaux importants en même temps qu'à des transformations du noyau familial lui-même. Parallèlement, le soutien social et financier qui leur est accordé est fluctuant alors que les familles ont besoin de stabilité et de sécurité économique.

Dans les dernières années, certaines mesures structurantes ont été instaurées par le gouvernement du Québec visant spécifiquement les familles québécoises. Ces interventions de l'État en matière familiale comprennent le *Soutien aux enfants* instauré en janvier 2005, le développement et la consolidation d'un réseau de services de garde éducatifs depuis 1997 ainsi que l'instauration du Régime québécois d'assurance parentale en janvier 2006. Elles ont été reçues favorablement par la population et constituent une nette avancée vers la reconnaissance des besoins concrets des familles.

Ces mesures constituent les bases de la politique familiale québécoise et leur pérennité doit être assurée. La **FQOCF recommande donc le maintien et la bonification des mesures existantes par le gouvernement du Québec.**

### **1- Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)**

Selon le Conseil de la famille et de l'enfance (CFE), près de 80% des naissances enregistrées au Québec en 2006 ont généré des prestations associées au RQAP.<sup>1</sup> Cependant, malgré les modifications apportées au Régime en 2006, touchant les naissances rapprochées et la prise en compte des retraits préventifs entre autres, certaines femmes demeurent exclues du RQAP.

La FQOCF déplore que le Régime québécois d'assurance parentale ne soit pas véritablement universel et demeure inaccessible aux femmes qui n'ont pas gagné plus de 2 000 \$ au cours de l'année précédant la naissance de leur enfant. Parmi celles-ci, mentionnons les étudiantes, les femmes au foyer ou travaillant au

---

<sup>1</sup> Conseil de la famille et de l'enfance (2008). *La politique familiale au Québec : visée, portée, durée et rayonnement*, 43.

sein de l'entreprise familiale, etc. La charge financière d'un nouvel enfant est universelle et elle frappe aussi les familles dont les femmes n'étaient pas sur le marché du travail peu de temps avant la naissance.

C'est pourquoi la **Fédération suggère la mise en place d'un soutien parental** qui permette d'élargir la couverture du RQAP aux familles exclues et croit qu'une aide financière ponctuelle versée au moment de l'arrivée d'un enfant pourrait atténuer la pression qui s'exerce alors sur les finances familiales. Cela pourrait se faire notamment par le biais d'un programme de protection sociale, hors du régime existant.

## **2- Développement et consolidation du réseau de services de garde éducatifs à l'enfance**

En 2007, 203 721 places dans le réseau de services de garde éducatifs pour les moins de 5 ans étaient disponibles<sup>2</sup> et le gouvernement annonçait l'ajout de 20 000 places supplémentaires au cours des cinq prochaines années. La FQOCF appuie le maintien des services de garde éducatifs existant et le développement du réseau.

Elle dénonce néanmoins les difficultés pour les parents d'obtenir une place en garderie subventionnée. La **FQOCF souhaite que le gouvernement rende le réseau plus accessible et améliore la flexibilité des heures d'ouverture** des services pour les moins de 5 ans mais aussi en milieu scolaire pour répondre aux horaires atypiques de certains parents.

## **3- Régime fiscal**

L'instauration en 2005 par le gouvernement de la nouvelle mesure *Soutien aux enfants*, un crédit d'impôt remboursable variant en fonction du revenu familial ainsi que le nombre et l'âge des enfants, a permis l'harmonisation des mesures fiscales de soutien aux familles qui existaient auparavant.

La Fédération souhaite cependant que l'aide financière gouvernementale assure l'équité au niveau des mesures et du système fiscal entre les familles avec enfant à charge et celles qui n'en ont pas, mais aussi l'équité entre les familles elles-mêmes.

En ce sens, la **FQOCF exige un régime fiscal horizontalement équitable pour les familles avec enfants** qui tiendrait compte de la charge financière que représente un enfant dans sa façon d'imposer les revenus de ses parents. La FQOCF déplore que les présentes mesures fiscales ne reconnaissent pas la contribution économique des familles à leur juste valeur. À ce titre, plusieurs chercheurs avancent une moyenne de 8 000\$ par enfant, par année, ou 15 à 25 % du revenu annuel brut de la famille.<sup>3</sup>

Une meilleure redistribution auprès des familles pourrait être davantage effective en prenant en compte le nombre de personnes dans le ménage, un principe connu en France sous le nom de « quotient familial ».

La FQOCF entend toujours soutenir ou favoriser l'adoption de mesures qui seront les plus équitables pour le plus grand nombre possible de familles, une redistribution en faveur de celles-ci dans une perspective prenant en compte les différents cycles de vie ainsi qu'un soutien adéquat s'adaptant à leurs réalités.

---

<sup>2</sup> « De ce nombre, 76 213 places étaient offertes en CPE, 88 645 en milieu familial régi, 34 095 en garderie à but lucratif subventionnée, et 4 768 en garderie à but lucratif non subventionnée » dans *Ibid.*, 35.

<sup>3</sup> J. Henripin et P. Lefebvre cités dans Conseil de la famille et de l'enfance (2007). *Transitions familiales, Rapport 2005-2006 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, 37.

La Fédération voudrait aussi souligner que, contrairement aux allocations familiales et malgré le nombre important de familles ayant bénéficié de la mesure *Soutien aux enfants* en 2006<sup>4</sup>, cette dernière semble moins concrète et visible pour les familles.

#### 4- Conciliation famille-travail-études

Malgré les mesures précédentes, la situation économique de l'ensemble des familles avec enfants à charge demeure précaire.<sup>5</sup> Ces dernières ont dû doubler leur temps de travail salarié entre 1970 et 1990 pour maintenir un niveau de vie équivalent et ont dû plier leur vie aux exigences accrues de productivité et de flexibilité d'emplois, souvent précaires et atypiques. Cette importance accordée au travail influence le temps passé en famille, particulièrement les moments de loisirs.

Par ailleurs, la majorité des familles doit actuellement compter sur l'apport de deux revenus pour arriver financièrement et concilier la famille, le travail et même les études.

La FQOCF considère que la mise en place de mesures qui facilitent la conciliation famille-travail-études est encourageante, mais elles demeurent insuffisantes. En fait, pour parvenir à un réel changement social sur la conciliation famille-travail-études, la valorisation de la famille au sens large est essentielle. **Le rôle primordial de la famille comme base de la société ainsi que de son apport socio-économique devraient être mieux reconnus.** Les changements nécessaires devraient reposer sur l'ensemble de la société, évitant ainsi aux parents, particulièrement aux mères, de porter à eux seuls le fardeau de la conciliation famille-travail-études.

### Un soutien financier pour les OCF

---

Depuis plus de 60 ans, des acteurs de la société civile, conscients de l'importance de soutenir les parents dans leur rôle d'éducateurs ont développé différentes initiatives. Les organismes communautaires Famille ont pris la relève des Unions de familles des années 1960 qui ont elles-mêmes remplacé les Écoles des parents des années 1940. Une constante demeure cependant : l'absence d'un soutien adéquat pour assumer leur mission.

La mission de la majorité des OCF s'articule autour du soutien des familles à l'ensemble des cycles de vie. Pour l'instant, bon nombre d'entre eux sont contraints de maintenir leur offre d'activités aux « clientèles ciblées », dont les familles démunies qui ont des enfants de 0 à 5 ans, en fonction des programmes de financement actuels.

Les OCF aimeraient être en mesure de soutenir les familles tout au long de leur vie, lorsque surviennent des transitions ou des événements marquants, souvent porteurs d'incertitudes. Ils souhaitent que les parents puissent trouver des réponses et du soutien dans leur communauté. Ils aimeraient qu'ils puissent sortir de l'isolement qui découle trop souvent de la vie dans la société d'aujourd'hui.

Par exemple, la mise en place du Régime québécois d'assurance parentale a comme corollaire que de plus en plus de nouveaux parents vivent de l'isolement suite à leur retrait prolongé du milieu de travail. Les OCF aimeraient les rejoindre pour leur faire connaître leur existence et les amener à créer des liens avec d'autres

---

<sup>4</sup> 860 709 familles regroupant 1 471 151 enfants, basé sur les données de Statistiques Canada, d'après le recensement de 2006 dans Conseil de la famille et de l'enfance (2008). *op. cit.*, 30.

<sup>5</sup> Conseil de la famille et de l'enfance (2004). *Les Actes du Forum « Soutien économique aux familles, oui mais comment ? »*, 10.

familles vivant les mêmes réalités. Une intervention à ce moment de la vie des familles leur permettrait du même coup d'identifier un lieu qui leur est spécialement dédié où elles pourraient trouver du soutien tout au long de leur parcours.

Par ailleurs, les changements qui découlent de la réorganisation actuelle des services sociaux commencent à avoir un impact de plus en plus important pour les organismes et les familles. Une majorité d'entre elles avaient auparavant accès aux services psychosociaux dans les CLSC. La nouvelle configuration de ces services, qui sont principalement destinés aux familles vulnérables et en grande difficulté, crée un vide important et amène un nombre accru de parents à solliciter l'aide des organismes communautaires alors même que ces derniers ne disposent pas de ressources suffisantes et n'ont pas pour mission de pallier à l'insuffisance de services publics. Les OCF, dont la mission en est une de prévention, estiment que l'État a une responsabilité à l'égard du soutien à apporter aux familles.

Dans son dernier rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants, le CFE fait clairement ressortir que le besoin de soutien des familles est important et qu'elles devraient avoir accès à ce soutien au moment où le besoin se fait sentir.<sup>6</sup> De plus, dans son avis de 2008, le Conseil estime que les familles ont besoin de soutien, d'information, d'apprentissage et que des lieux d'échange entre pairs doivent être créés afin de partager le vécu de chacun.<sup>7</sup> Les OCF répondent à ces besoins et leur rôle poursuit les mêmes objectifs à la base des mesures associées à une politique familiale globale.

Un soutien financier aux OCF s'inscrit donc en complémentarité avec toutes interventions visant un soutien aux familles dans le cadre de l'instauration d'une politique familiale globale.

**La FQOCF demande un rehaussement de 15 millions du financement actuellement octroyé au réseau des OCF.**<sup>8</sup> Cette demande poursuit 3 objectifs :

- 1- Permettre aux organismes d'actualiser pleinement leur mission qui est de soutenir l'ensemble des familles au cours des différentes étapes de leur vie;**
- 2- Favoriser l'accessibilité de leurs activités et leur permettre de devenir de véritables centres de référence où les familles pourront obtenir de l'information, des réponses, du soutien et de l'aide à toutes les étapes;**
- 3- Favoriser la rétention des ressources humaines et de l'expertise unique qu'ils ont développé au niveau du soutien nécessaire à apporter aux parents pour assurer le mieux-être de tous les membres de leur famille.**

Un investissement supplémentaire dans le financement des OCF constitue une aide directe aux familles québécoises. Il contribuerait à enrichir le tissu social et à envoyer un message positif aux familles et à l'ensemble de la société.

---

<sup>6</sup> Conseil de la famille et de l'enfance (2007). *op. cit.*

<sup>7</sup> Conseil de la famille et de l'enfance (2008). *op. cit.*, 28.

<sup>8</sup> Cette demande de rehaussement concerne l'ensemble des OCF et non seulement les membres de la FQOCF.

## Conclusion

---

La FQOCF réclame depuis de nombreuses années l'instauration d'une politique familiale globale.

Au cours des dernières années, le Québec s'est doté de différentes mesures qui sont très appréciées par les familles québécoises. Leur popularité ne fait pas de doute et la hausse des naissances au Québec en 2006 (82 000 ou plus de 8% qu'en 2005) peut certainement être expliquée en partie par leur mise en place.

Pour la FQOCF, il demeure important de maintenir ces mesures et même les bonifier, au besoin. Une remise en question de celles-ci contribuerait à déstabiliser un grand nombre de familles pour qui le *Soutien aux enfants*, les services de garde éducatifs ou encore le Régime québécois d'assurance parentale participent à l'amélioration d'aspects essentiels de leur vie quotidienne.

Par ailleurs, l'introduction de mesures de soutien parental répondant aux besoins exprimés par les parents d'être informés adéquatement, soutenus dans leurs apprentissages et de disposer de lieux d'échanges avec leurs pairs pourrait fort bien se réaliser par un meilleur financement du réseau des organismes communautaires Famille. Bien sûr, ces ressources ne devraient pas se substituer aux services spécialisés nécessaires pour répondre à certaines situations. Ce n'est pas leur rôle, qui se situe plutôt dans une perspective de prévention. Toutefois, les coûts afférents à la consolidation des OCF sont relativement minimes par rapport au rôle qu'ils pourraient alors jouer pleinement auprès des familles du Québec.